



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit Janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Salle des Augustins sous la présidence de Monsieur TURON Dominique, Maire de VERTHEUIL.

Etaient présents : TURON Dominique, PREVOSTEAU Jean-Charles, MOUFLET Sophie, GRAULIERE Grégory, RABIN Elisabeth, BERTRAND Nadia, LOPES Caroline, LOBET Stéphane, LONGAT Elsa, Jean-Baptiste RIFFAUD, Jean-Claude POISSON, Anthony BOULINEAU, Chantale AQUILA, Nicole CHAISE-LEPINE.

Absent excusé :

- Mr Jacques ARDILLEY qui donne procuration à Mme Nicole CHAISE-LEPINE

Madame Sophie MOUFLET est nommée secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 23 Novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 « TRAVAUX ECOLE »

Monsieur le Maire, la Commission Bâtiments et la Commission Voirie se sont réunis et ont décidé de faire les travaux suivants des bâtiments scolaires publics 1^{er} degré :

- *Rénovation de la classe Cours Préparatoire,*
- *Réfection des sanitaires,*
- *Agrandissement du préau,*
- *Revêtement de la cour des Maternelles,*

- Cheminement piéton « accès maternelle ».

Ces travaux seront inscrits dans la demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 suivant la délibération ci-dessous :

**DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
2021**

**Bâtiments scolaires publics du 1er degré
Rénovation de la classe Cours Préparatoire,
Réfection Sanitaires,
Agrandissement du préau
Revêtement de la cour des maternelles
Cheminement piéton « accès maternelle »**

Le Maire expose les conditions d'éligibilité à la DETR pour l'année 2021.

Il est proposé au Conseil de solliciter un financement au titre de la DETR pour les travaux de rénovation de la classe Cours Préparatoire, la rénovation des sanitaires, l'agrandissement du préau, le revêtement de la cour des maternelles et le cheminement piéton « accès maternelle » pour l'école publique de VERTHEUIL située en zone REP.

<i>Le montant des travaux s'élève à :</i>	43 722.25€
<i>DETR 35% :</i>	15 302.79€
<i>Conseil Départemental : 50% de 25 000€ = 12 500 + CDS 101</i>	12 626.25€
<i>Autofinancement y compris TVA :</i>	27 929.04€
TOTAL TTC :	52 058.20€

Le Conseil, donne son accord sur la demande de financement au titre de la DETR 2021 et du Conseil Départemental et charge Monsieur

Dominique TURON, Maire, des formalités administratives.

2- CREATION D'UN PLATEAU RALENTISSEUR « RUE DE LA CHATELLENIE » VERTHEUIL

Suite aux observations des élus et des usagers, il devient impératif d'installer un plateau ralentisseur « Rue de la Châtellenie » sur la Commune de VERTHEUIL.

Le but de cette opération serait de sécuriser et ainsi de faire ralentir la circulation.

Cette opération serait susceptible de bénéficier d'une subvention auprès du Département.

MONTANT DES TRAVAUX :	
<i>Devis SARRAZY HT</i>	<i>7 057.20€</i>
<i>Subvention du Département 40% + CDS de 101</i>	<i>2 851.11€</i>
<i>Autofinancement y compris TVA</i>	<i>5 617.53€</i>
TOTAL TTC	8 468.64€

Le Conseil, après en avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, approuve à l'unanimité et charge le Maire des formalités administratives.

3- PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19 POUR LE PERSONNEL TECHNIQUE EN CDD

Monsieur TURON, Maire, demande à ses Conseillers Municipaux de prendre une délibération pour une prime exceptionnelle aux personnels techniques non titulaires suite aux suppléments de travail pendant cette pandémie de Covid-19.

DÉLIBÉRATION ATTRIBUANT LA PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

(Prime destinée à prendre en compte des sujétions exceptionnelles auxquelles ont été soumis des agents pour assurer la continuité du fonctionnement des services et ayant conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé)

*Le Maire et le Conseil Municipal de la Commune de VERTHEUIL,
Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11,
Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics
dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ,
Vu le décret 2020-711 du 12 Juin 2020 relatif au versement d'une prime
Exceptionnelle aux personnels des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique de l'Etat dans le cadre de l'épidémie de covid-19,
Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés,*

CONSIDERANT

- *Le surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents du personnel de la commune de VERTHEUIL appelés à exercer leurs fonctions en présentiel ou assimilé pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19*

DÉCIDE

- *D'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.*
- *Cette prime sera versée aux agents, parmi ceux mentionnés à l'article 5 du décret n°2020-570 précité, ayant exercé leurs fonctions en présentiel durant l'état d'urgence sanitaire.*
- *Le montant de cette prime exceptionnelle est plafonné à 150.00 Euros par agent. Cette prime n'est pas reconductible.*

- *Le Maire détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime dans le cadre fixé par la présente délibération, ainsi que les modalités de versements.*
- *La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.*
- *La présente délibération prend effet à compter du 18 Janvier 2021 pour ce qui concerne l'attribution de cette indemnité.*

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.*

Après explications de Monsieur le Maire, la délibération est accordée à La majorité des membres présents.

4- ENVELOPPE RIFSEEP ET CIA

Lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 Novembre 2020, une enveloppe de 40 000.00 Euros avait été votée pour les primes du personnel communal titulaire.

Monsieur le Maire et les responsables du personnel technique et administratif, les primes déjà existantes ont été réajustées.

Le montant annuel s'élève donc après augmentation à la somme de 36 638.28 Euros.

5- POINTS SUR LES TRAVAUX ET L'ACHAT DE MATERIELS EN COURS ET A VENIR

Achats effectués ou à venir :

- *2 défibrillateurs (1 pour la Mairie et 1 pour le groupe scolaire)*

- 1 nettoyeur haute pression
- 1 débroussailleur thermique
- 1 autolaveuse pour l'école
- 1 roto-broyeur
- 2 aspirateurs (1 pour l'abbaye et 1 pour la salle des augustins)

Travaux 2020 et prévisionnel travaux investissement 2020/2022 :

- Local kiné
- Salle des Jeunes (inscrite au FDAEC 2020)
- Plantation de haies
- Réfection « Rue des Chênes » (FDAVC 2020)
- Aire de stockage matériaux
- PAC Ecole + Mairie + fenêtre (DSIL 2020)
- Agrandissement du préau (DETR 2021)
- Cheminement piéton « Chemin Profond » (DETR 2021)
- Réfection Classe Cours préparatoire (DETR 2021)
- Terrain synthétique Cour des Maternelles (DETR 2021°)
- Réfection des sanitaires groupe scolaire (DETR 2021)
- Ecluses « Rue des Acacias » (2 écluses)
- Ecluse « Rue des Chênes » (1 écluse)
- Balisettes « Rue du Huit Mai 1945 »
- Sécurisation de l'entrée du Cimetière
- Etude abbaye
- Pignon local Augustins
- Réfection « Rue des Tilleuls »
- Confection de dalles pour les colonnes à verre
- Mise en place de la gestion du Cimetière
- Extension de l'éclairage public de « La Caussade »
- Extension de l'éclairage public du « Bourdin »
- Création d'un plateau ralentisseur à Lugagnac
- Mise en sécurité du vivier
- Mise en place de ralentisseurs « Rue des Noisetiers »
- Remise en état des gouttières de la Salle des Augustins
- Réfection du pilier d'entrée de la cour de l'Eco-musée
- Porte Eco-musée
- Travaux toiture de l'abbaye
- Réfection de la « Rue de Terrefort »
- Création d'un parking au Cimetière
- Réfection cour d'honneur du groupe scolaire
- Ralentisseurs « Rue du Bayle »
- Création d'une classe

Prévisionnel travaux investissement 2022/2025 :

- Création de locaux techniques
- Réfection de la Salle du Conseil

- Réfection de l'enceinte du cimetière
- Trottoirs « Rue du Huit Mai 1945 »
- Réfection des volets de la Mairie
- Aménagement du logement de la « Poste »
- Réfection « Rue du Relais ».

6- DEPART DE MONSIEUR GREGORY LARGEAU

Monsieur LARGEAU Grégory, employé en CDD au service technique de la Commune, quitte son emploi à compter du 31 Janvier 2021, pour se rapprocher de son lieu d'habitation.

En effet, Grégory LARGEAU habite BLAYE et a trouvé un travail sur la Commune de BERSON, qui est plus proche de son habitation.

Par ailleurs, la Commune de VERTHEUIL ne souhaite pas recruter de nouveau personnel.

En cas d'augmentation de travail en haute saison, la Commune fera appel à des saisonniers.

7- QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur le Maire propose à ses Conseillers Municipaux un plan de relance pour la mise sous vidéo-surveillance de l'entrée de la Rue du Huit Mai 1945, du restaurant scolaire ainsi que le City-stade. Le dossier doit être transmis avant le 31 Mars 2021. La Commission des Bâtiments est chargée de faire établir des devis.*
- *Vu la conjoncture actuelle Monsieur TURON, Maire, souhaiterait que tous les bâtiments publics soient mis sous alarme avec télé-surveillance. La Commission des Bâtiments est chargée de faire établir des devis afin qu'ils soient consultés pour la prochaine réunion du Conseil.*
- *Monsieur TURON souhaiterait que la Commission Associative se réunisse rapidement. Les dossiers de demande de subventions des Associations Municipales doivent être consultés afin d'en déterminer le montant pour chacune.*

Il faut également penser à mettre en place le planning de réservation des salles pour 2021 dès que nous pourrons les rouvrir.

- *Madame Sophie MOUFLET nous fait par des remarques faites par Madame RIBAS Michèle.*
 - *L'éclairage public « Rue du Moutinot » ne fonctionne plus. Monsieur Jean-Charles PREVOSTEAU est chargé de se rapprocher de la SOCIETE CITEEOS pour pallier à ce désagrément.*
 - *La sacristie n'est plus alimentée en eau. Les employés techniques sont chargés de réouvrir le compteur de l'abbaye vu que la fuite a été réparée.*
- *Madame MOUFLET Sophie, responsable du CCAS, annonce la distribution des colis aux résidents de la Fondation Roux. Celle-ci aura lieu le lundi 25 Janvier 2021 à 13 heures 15 dans la salle de restauration.*

Toutes les questions soumises à délibération étant épuisées, la séance est levée à 19 heures.